



Appel à candidature

à destination d'artistes pour une résidence au sein du complexe médico-social de Boissor

Résidence en établissement médico-social accompagnant des personnes en situation de handicap

2024-2025

Période de résidence de 4 à 5 semaines
Janvier-juin 2025

Date limite pour l'envoi des candidatures : 31 juillet 2024

OH
MY

LOT ! Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire

CONTEXTE

Cet appel à candidature pour une résidence artistique dans le champ médico-social s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre le Département du Lot et l'Association Mutualiste Agricole de Boissor. Les deux partenaires partagent la volonté commune de garantir les droits culturels des personnes en situation de handicap et de défendre la culture comme un vecteur d'émancipation.

PRESENTATION DES PORTEURS DU PROJET

L'Association Mutualiste Agricole de Boissor (AMAB)

Tout a commencé au milieu des années soixante avec l'achat du domaine de Boissor par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Lot. Cette acquisition avait pour objectif d'apporter une réponse en matière d'accompagnement des enfants du monde agricole porteurs de handicap mental.

Depuis sa création, les promoteurs, administrateurs et professionnels, ont voulu faire de Boissor un lieu de vie et d'épanouissement. Au fil des extensions et des reconversions successives, ils ont travaillé à réunir des conditions qui offrent aux personnes :

- Un terrain d'apprentissage,
- Un outil de travail performant,
- Une vie sociale ouverte sur la cité.

Cette volonté, assise sur une valeur partagée par la MSA et l'AMAB qui est la solidarité, traverse inlassablement les orientations de l'Association et celle des acteurs de sa politique.

L'association accompagne aujourd'hui des personnes en situation de handicap ayant une déficience intellectuelle ou une maladie mentale. Les personnes sont accueillies et réparties en établissements et service.

- **L'Institut Médico Educatif (IME)**, d'une capacité de 22 places accueille des enfants présentant une déficience intellectuelle.
- **Le Foyer d'Hébergement annexé à l'ESAT (FH)** a une capacité de 100 places et est organisé en trois services. Les personnes accueillies présentent majoritairement une déficience intellectuelle.
- **L'Etablissement et Service d'Aide et de Travail (ESAT)** a un agrément de 150 places réparties entre plusieurs ateliers (pâtisserie, maçonnerie, caisserie, signalétique, conditionnement, horticulture, nettoyage voiture, blanchisserie et imprimerie).
- **Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** de 40 places est créé pour permettre d'accompagner un nombre important de travailleurs d'ESAT.
- **Un Foyer de Vie (FV)** de 8 places et **un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** de 10 places ainsi qu'une place d'Accueil Temporaire pour répondre aux besoins du territoire accueillent des personnes handicapées vieillissantes.

La structure est située à 20 kilomètres de Cahors dans un milieu rural. Elle est un employeur reconnu sur le territoire. Elle emploie 150 salariés.

En 2025 d'importants travaux de réhabilitation et de rénovation seront effectués sur une partie des bâtiments de BOISSOR entraînant des changements d'affectation de certains lieux.

De nombreux résidents accompagnés au sein du complexe médico-sociale ont vécu depuis leur enfance à BOISSOR et ont été témoin des évolutions et adaptations de l'institution. Ces personnes sont porteuses d'une mémoire de ces lieux en mutations qu'il serait intéressant de transmettre aux plus jeunes qui y sont accueillis.

La pratique artistique et les ateliers créatifs font partie intégrante du projet éducatif développé par BOISSOR par le biais du service Animations Sport et Loisirs.

Ce service a pour but de lutter contre l'isolement des personnes accompagnées, de préserver leurs liens sociaux, tout en maintenant les capacités physiques et intellectuelles des publics accueillis. Il y est développé des activités qui ont pour but de :

- Maintenir la stimulation cognitive (jeux de société, peinture, utilisation de l'outil informatique)
- Maintenir ou restaurer les acquis de la vie quotidienne (ateliers cuisine)
- Maintenir une activité physique ou motrice (marche, randonnée, pétanque, natation, salle d'activité motrice, tir à l'arc)
- Valoriser et contribuer au bien-être et à l'estime de soi (dessins, ateliers créations, bien-être, esthétique)
- Développer des liens sociaux et améliorer les communications aux autres (temps d'accueil, de café, de discussions).

Depuis quelques mois, BOISSOR développe de nouvelles actions artistiques par le biais d'ateliers arts plastiques, de sorties, de concerts, de visites, de musées et d'adhésion avec le service Artothèque du Lot.

Le Département du Lot

La pratique artistique, la rencontre avec des artistes ou des œuvres participent au développement de soi à tous les âges de la vie, et constituent un vecteur essentiel d'éducation, de développement personnel, et d'ouverture aux autres.

Le Département du Lot accompagne et soutient financièrement des structures porteuses de projets (création, diffusion, acteurs structurants et labellisés...), propose un service public culturel aux usagers (réseau de lecture publique, artothèque, musées, archives...), et collabore avec des partenaires institutionnels, éducatifs, médicaux et sociaux pour favoriser la rencontre entre les Lotoises et les Lotois et les diverses expressions de la création artistique contemporaine ou patrimoniale.

Si le Département du Lot soutient en priorité des structures dont c'est l'une des missions (spectacle vivant, cinéma, art contemporain), des résidences artistiques ont été expérimentées et organisées à destination de publics prioritaires ces deux dernières années. La résidence est un dispositif privilégié qui s'inscrit dans le temps, qui prend en compte les dynamiques territoriales et l'accessibilité de tous les publics, ainsi que la qualification des intervenants / professionnels. Ainsi, des artistes interviennent désormais dans des structures départementales ou partenaires, ou dans l'espace public, d'où la nécessité d'un cadre d'intervention. Lors de la commission permanente du 26 février 2024, le Département a acté les modalités d'intervention des artistes qui définit les modalités et conditions de partenariat entre les artistes et le Département, en appliquant autant que possible les préconisations nationales et en les adaptant au contexte local.

LES OBJECTIFS DE CETTE RESIDENCE :

- ❖ Elargir l'horizon culturel des participants grâce à la rencontre avec un.e artiste professionnel.le et sa démarche
- ❖ Valoriser les personnes vivant en institution en favorisant leur expression et leur participation
- ❖ Encourager les pratiques individuelles et collectives par l'expérimentation

QUI PEUT REpondre A CET APPEL ?

Le porteur du projet doit être un ou une artiste ou un collectif d'artistes professionnels.

Toutes les disciplines artistiques sont acceptées.

QUELS SONT LES ATTENDUS DE LA RESIDENCE ?

Il s'agira de :

- envisager cette résidence en prenant en compte ce qui fait « lieu de vie ». Travailler sur la mémoire des lieux, en lien avec les nouveaux usages de demain.
- proposer des temps de rencontres et d'ateliers afin de recueillir la mémoire du site et de la mettre en perspective avec le nouveau projet de l'association, dont les travaux à venir.
- questionner les rapports intergénérationnels entre les personnes qui ont grandi, toujours vécu et/ou travaillé à BOISSOR et les jeunes, récemment accueillis par la structure, ainsi que les rapports entre les actifs et les retraités.
- impliquer les professionnels de la structure dans le processus.
- bousculer les habitudes dans les lieux de vie en proposant des temporalités et des activités différentes, tout en respectant les rythmes et les besoins des personnes.
- faire se rencontrer les univers de l'artiste, des personnes en situation de handicap mental et des professionnels dans un élan d'apprentissage réciproque

L'artiste en résidence est invité·e à proposer différentes modalités d'intervention (ateliers, rencontres, restitution...) conviant les personnes et le personnel de la structure ainsi que les familles à une rencontre avec la création contemporaine. L'artiste pourra, si nécessaire, s'appuyer sur des ressources départementales (exemple : sites et collections des musées ou de l'artothèque).

Restitution :

L'artiste se verra confier la création d'une œuvre collective, invitant les publics à porter un nouveau regard sur la structure et ses habitants.

Une première restitution sera notamment proposée lors de la fête annuelle de l'établissement début juillet 2025 ou en septembre 2025.

Dans un second temps, une présentation hors-les-murs pourra être envisagée, en fonction du projet développé par l'artiste.

QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

La proposition artistique retenue devra être innovante, et correspondre aux critères définis par l'Etat pour les projets Culture-Santé-Handicap et Dépendance.

Une attention particulière sera portée aux items suivants :

- la participation des personnes à la démarche de création par des temps de pratique artistique ;
- l'adéquation entre le profil, l'expérience artistique du candidat, le cadre spécifique de cette résidence, garantissant la pertinence et la faisabilité du projet proposé ;
- la prise en compte des enjeux de partage et de médiation : ateliers, temps de diffusion auprès des publics, restitution ;
- la prise en compte des enjeux de croisement intergénérationnel et des publics actifs/retraités ;
- l'expérience en matière d'éducation artistique et culturelle avec différents publics.
- La cohérence financière du projet

Le permis de conduire est nécessaire. Un véhicule pourra être mis à disposition pour intervenir avec les personnes accompagnées à l'extérieur de l'établissement.

QUELS ENGAGEMENTS DES PARTIES ?

Une convention de résidence spécifiant les engagements de l'artiste ou de l'équipe artistique en résidence et ceux des entités en charge du pilotage est signée avant le début du projet.

Le Département du Lot, en référence au cadre d'intervention voté le 26 février 2024 en commission permanente, s'engage à payer la prestation artistique et les frais afférents à hauteur de 13 000€ TTC maximum. Cette somme couvre l'ensemble de la recherche artistique durant la résidence, frais de déplacement et de production compris.

BOISSOR met à disposition les espaces de la structure, organise les temps d'ateliers et de rencontre en lien avec l'artiste retenu.e. L'association prend en charge l'hébergement et les repas de l'artiste lors des sessions de travail. Elle peut mettre un véhicule à disposition de l'artiste si nécessaire.

CALENDRIER

La résidence commence en février 2025 et prendra fin courant d'été 2025.

Un temps d'immersion de 3 jours dans la structure est prévu à l'automne 2024 afin que l'artiste puisse se familiariser le lieu, les équipes et les participants et réadapter son projet avant le début de la résidence.

RETROPLANNING DU PROJET :

Septembre 2024 : comité de sélection de l'artiste

Automne 2024 : immersion de 3 jours de l'artiste sélectionné et précision du projet en fonction de cette première étape de rencontre.

Février 2025 : démarrage du projet de résidence et des interventions dans la structure

Été 2025 : restitution du projet de résidence organisé lors de la fête de l'établissement

FREQUENCE DES INTERVENTIONS PENDANT LA PERIODE DE RESIDENCE :

Une souplesse d'organisation suivant les disponibilités de l'artiste sera envisageable. Les interventions devront cependant avoir lieu plutôt en semaine et en journée.

Des fréquences régulières (2 à 3 jours tous les 15 jours) seront à privilégier plutôt que des semaines entières (difficulté de mobilisation du public sur une trop longue période).

L'équipe d'animation de Boissor pourra assurer une continuité entre les interventions de l'artiste, en fonction des besoins et du projet de l'artiste.

COMMENT CANDIDATER ?

Liste des pièces à transmettre (au **format PDF**, si possible dans un **fichier unique ou par WeTransfer**) :

- 1 biographie (CV) avec les coordonnées complètes de l'artiste, date de naissance
- 1 dossier illustré représentatif du travail général de l'artiste
- 1 note d'intention décrivant le projet et les actions menées dans le cadre d'une démarche de création participative (Organisation générale du projet, objectifs, détails des activités, de leur durée, des lieux, du calendrier)
- Une première proposition de calendrier
- Le budget détaillé présentant les différents postes afférents au projet (rémunération, production, déplacements)

Par mail uniquement, à juliette.ossart@lot.fr

Date limite du dépôt des candidatures : **31 juillet 2024**

Une rencontre (en présentiel ou en visio) sera organisée entre mi et fin septembre, afin que les candidats pré-sélectionnés présentent leur projet.

Une réponse sera envoyée par mail le **1er octobre** aux candidats.

DOSSIER DE CANDIDATURE

EQUIPE ARTISTIQUE

Nom(s) et Prénom(s) :

Statut juridique :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

PRESENTATION DU PROJET

Titre du projet :

Description du projet artistique (à joindre dans un fichier PDF séparé) :

(Organisation générale du projet, objectifs, détails des activités, de leur durée, des lieux, du calendrier)

Artiste(s) intervenant(s) :

Autre élément que vous souhaitez nous communiquer :

DEPENSES PREVISIONNELLES

Prestations artistiques	
Honoraires de création, recherche	
Interventions (détailler le coût horaire ou journée par intervenant)	
Restitution	
Frais de production (détailler)	
Déplacements (détailler le nombre d'A/R et le mode de transport utilisé)	
Autres charges (droits d'auteur et de reproduction – SACEM, ou autres)	
TOTAL DES CHARGES	



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr